

SAS AZURECCA

Florian DUPOUY
54, Allée d'Azur
83600 FREJUS

Certifié conforme

Frédérique BERNARD, Directeur Général

12/08/2025

DocuSigned by:

Frédérique Bernard

5FA66A96431D4B1...

KC RENNES

Société à responsabilité limitée
au capital de 140.000 euros
2, Place du Colombier
35000 RENNES

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société KC RENNES, Société à responsabilité limitée, en Société par actions simplifiée

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L224-3 du même code par décision de l'associée en date du 11 juin 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

Nous avons analysé les comptes annuels clos les 31 décembre 2023 et 2024, les événements post-clôture intervenus en 2025 et les statuts.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les produits d'exploitation représentent 112 k€ au 31/12/2024 et 116 k€ au 31/12/2023. Ils sont principalement composés du chiffre d'affaires.

Les charges d'exploitation de 116 k€ au 31/12/2024 correspondent aux frais de fonctionnement de la société, à savoir principalement les salaires et charges sociales (102 k€).

Le résultat net de l'exercice clos au 31/12/2024 est une perte de 6 k€, contre un bénéfice de 19 k€ au 31/12/2023.

Les capitaux propres sont négatifs de 161 k€ au 31/12/2024 et de 155 k€ au 31/12/2023.

La trésorerie nette est positive de 25 k€ au 31/12/2024, dont 25 k€ correspondant aux disponibilités et aucun emprunt en cours.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au capital social.

La valeur de l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- Le capital social est de 140.000 € ;
- Les capitaux propres sont négatifs de 161.176 € au 31/12/2024.

En raison de ces observations, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres n'est pas au moins égal au montant du capital social.

A Fréjus
Le 18 juin 2025



Florian DUPOUY
Commissaire aux comptes et à la transformation